

ANNEXE 2

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES DU DIPLÔME DE L'ENS DE LYON DÉPARTEMENT D'ÉCONOMIE

L'obtention du diplôme de l'ENS de Lyon nécessite la validation chaque année d'un plan d'études. En complément des exigences des plans annuels d'études, chaque étudiant devra valider durant sa scolarité à l'ENS de Lyon des activités complémentaires correspondant au minimum à 30 crédits (crédits École ou ECTS) ; 15 de ces 30 crédits devront obligatoirement être validés à la fin de la première année d'inscription au diplôme.

Chaque année, une fiche d'inscription pédagogique sera remplie par l'étudiant en lien avec son tuteur. Une activité validée par notation requiert une moyenne minimale de 10/20.

1. Programme de la première année d'inscription au diplôme (niveau pré-master) : 15 crédits

Les activités suivantes, proposées en 1^{ère} année, pourront être prises en compte dans le cadre du diplôme de l'ENS de Lyon.

Compétences numériques (7 crédits)

- Travaux universitaires (1 crédit), parmi l'offre de cours du Centre d'ingénierie documentaire (cf. Annexe 2b).
- **Outils du chercheur :**
 - o « **Stata, introduction** » (ECOD3101 / 24 h / U2, 3 crédits)
 - o « **LaTeX, initiation** » (ECOD3102 / 12 h / U3, 3 crédits)

Pluridisciplinarité (au moins 4 crédits)

- Cours pour non-spécialistes (4 crédits).
- Cours proposés par un autre département, sous réserve que l'enseignant ait donné l'autorisation de suivre son cours (nombre de crédits du cours).
- Cours proposé par le CHEL[s] après autorisation par la direction du département (nombre de crédits du cours)
- Cours proposé par l'EM Lyon dans le cadre des conventions entre l'ENS de Lyon et cet établissement, et après accord de la direction du département.

Remarque : Les cours du Centre de Langues ne sont pas validables à ce titre.

Formation à la recherche (4 crédits) – un cours obligatoire :

ECOD3301, « projet de recherche en économie » (4 crédits)

Semestres 1 et 2

Modalités du contrôle des connaissances : contrôle continu (100%), écrit et oral

2. Liste d'activités proposées tout au long de la scolarité

2.1. Enseignements du département.

Sous réserve que l'enseignant ait donné l'autorisation de suivre son cours, les enseignements du département peuvent figurer parmi les activités complémentaires du diplôme, si ceux-ci ont été

validés en sus des enseignements permettant l'obtention du diplôme universitaire figurant sur le plan d'études.

2.2. Enseignements d'autres départements.

Sous réserve que l'enseignant ait donné l'autorisation de suivre son cours, les enseignements d'autres départements peuvent figurer parmi les activités complémentaires du diplôme, si ceux-ci ont été validés en sus des enseignements permettant l'obtention du diplôme universitaire figurant sur le plan d'études.

Les cours du Centre de Langues de l'ENS de Lyon peuvent être validés à ce titre.

Modalités du contrôle des connaissances pour 2.1 et 2.2.: selon les modalités de la formation à laquelle le cours est rattaché dans le département concerné ou au Centre de Langues.

2.3. Toute activité spécifique du diplôme de l'ENS de Lyon, commune à tous les départements.

3. Pré-doc.

Le département d'économie propose en 3e ou 4e année du diplôme des "pré-docs" ou séjours d'études dans des universités étrangères en qualité de « visiting student », « visiting scholar » ou « teaching assistant ».

ANNEXE 2b

FORMATION AU NUMÉRIQUE EN PREMIÈRE ANNÉE DU DIPLÔME, DÉPARTEMENT D'ÉCONOMIE

Formation au numérique des étudiants du département d'économie inscrits en 1^e année du diplôme de l'ENS de Lyon (ou admis directement en 2^e année avec rattrapage obligatoire des 15 Crédits-École de la 1^e année).

Schéma de l'offre de formation

Le schéma de formation s'appuie sur des formations permettant de valider des compétences fondamentales et de s'initier aux outils numériques de l'enseignant-chercheur.

Travaux universitaires (1 crédit)	Cours sur la structuration de travaux universitaires
Outils du chercheur (6 crédits)	Stata, introduction (ECOD3101 / 24 h / U2) LaTeX, initiation (ECOD3102 / 12 h / U3)

Les étudiants devront valider 7 crédits sur un total de 15 requis pour l'obtention de la 1^e année du diplôme. La suite du document précise les compétences visées et les modalités de formation.

Travaux universitaires (1 crédit)

Il s'agit d'acquérir les compétences indispensables en matière de structuration et de mise en forme de travaux universitaires à l'aide d'un logiciel de traitement de texte.

Compétences visées :

Traitement de texte : notion de style ; titres et table des matières ; images, légendes et table des illustrations ; index ; notes ; création de tableaux simples ; pagination.

Compétences connexes : environnement numérique de travail et données personnelles, compression de fichiers, courrier électronique.

La validation de cet enseignement peut prendre deux formes différentes selon les résultats des étudiants au test de positionnement du CID effectué en début d'année universitaire.

Travaux universitaires, structure et mise en forme (cours CID-3001 à CID-3004 au choix / 8 h)

L'inscription à ce cours est obligatoire pour les étudiants n'ayant pas réussi le test.

Structuration de travaux universitaires (module en ligne CID-3000)

Les étudiants ayant réussi le test suivront ce module d'auto-formation et effectueront un contrôle final, en ligne et en temps limité, attestant les compétences requises.

Les modalités d'accès et les sessions de validation seront précisées dès la rentrée de septembre sur le site du CID [<http://cid.ens-lyon.fr>].

Les MCC de chaque cours sont précisées directement sur le descriptif en ligne du CID : http://cid.ens-lyon.fr/ft_titres.php en cliquant sur le code cours correspondant.

Outils du chercheur (2 x 3 crédits)

Les étudiants compléteront leur formation au numérique par les deux cours suivants, validant chacun 3 crédits :

Stata, introduction (ECOD3101 : 24h)

LaTeX, initiation (ECOD3102 / 12 h)



ANNEXE 5

ANNÉE « PROJET LONG DE RECHERCHE » DÉPARTEMENT D'ÉCONOMIE

DESCRIPTION

Le projet long de recherche est une formation constitutive d'une année du diplôme de l'ENS de Lyon. Il prend le plus souvent place en quatrième année du diplôme, mais peut parfois intervenir en troisième année.

Le projet long de recherche constitue une formation approfondie à la recherche. Il se compose de plusieurs expériences longues pouvant revêtir la forme de stages ou de séjours de recherche, ainsi que d'un volume minimal de 200h de formation, dont 50h au moins en présentiel.

Expériences de recherche

Le projet long de recherche comporte au moins deux stages ou séjours de recherche, qui, en conformité avec la loi, doivent être effectués dans deux organismes différents et deux laboratoires de recherche ou environnements de recherche différents¹. L'ensemble des stages est d'une durée totale d'au moins 8 mois, parmi lesquels au moins 5 sont effectués hors du site Lyon-Saint-Etienne. La mobilité internationale est fortement encouragée.

Les stages ou séjours de recherche font l'objet d'une restitution et d'une évaluation par le département d'appartenance du normalien.

Formation associée

L'ENS de Lyon organise chaque année un cycle de formation de 50h en présence des étudiants au mois de septembre. Cette formation est l'occasion d'aborder des thèmes peu présents dans les formations disciplinaires, en lien avec l'exercice des métiers de la recherche ou permettant de porter un regard réflexif sur ces derniers. Ce cycle se compose d'un cours long de 25h et de plusieurs interventions plus courtes. L'inscription à une partie du cycle impose, au minimum, l'inscription au cours long de 25h.

Le normalien peut également opter pour le suivi d'une formation extérieure pour tout ou partie des 50h en présentiel. Sont alors validables dans une telle formation :

- les cours de niveau master suivis dans l'un des organismes de tutelle du laboratoire d'accueil, si ce dernier se situe hors du site de Lyon-Saint-Etienne.
- les séminaires de recherche suivis au sein du laboratoire d'accueil.
- les écoles « d'été » suivies entre juillet de l'année précédant le projet long de recherche et avril de l'année du projet long de recherche.

¹ Par exemple, il est exclu d'effectuer deux stages pour lesquels l'organisme d'accueil est le CNRS, même si les deux stages se déroulent dans deux laboratoires différents.

Les 150h restantes sont constituées d'échanges réguliers avec le tuteur et/ou le responsable PLR du département, ainsi que de diverses activités relevant de la formation, effectuées pendant la durée des stages ou séjours de recherche. Ces activités donnent lieu à des productions qui sont décrites ci-après et servent de base à l'évaluation.

Convention de stage

Les conventions de stage établies au titre de l'année « projet long de recherche » décrivent le cursus de 50h qui sera suivi. Dans le cas où le normalien souhaite utiliser la modalité « formation extérieure », un contrat pédagogique est annexé à la convention de stage, décrivant les enseignements suivis au sein de l'organisme d'accueil. L'organisme d'accueil s'engage à contrôler l'assiduité de l'étudiant et à délivrer une attestation.

Aucune convention n'est établie, et donc aucun départ en stage ne peut avoir lieu sans description du cursus de 50h suivi. La convention de stage est éditée pour signature une fois que l'inscription administrative est finalisée (frais d'inscription payés).

Le constat du suivi des 50h de formation en présentiel conditionne la validation de l'année.

Séjour de recherche

Dans le cadre d'un séjour de recherche ne revêtant pas la forme d'un stage (par exemple, séjour dans un fonds documentaire), si le normalien souhaite utiliser la modalité « formation extérieure », il conclut un contrat pédagogique avec l'ENS de Lyon dans lequel il décrit la liste des 50h qu'il a l'intention de suivre.

SUIVI ET EVALUATION DE L'ANNEE « PROJET LONG DE RECHERCHE »

La validation de l'année PLR suppose la validation des deux éléments qui la constituent, à savoir la formation de 50h en présentiel, et les stages ou séjours de recherche ainsi que les 150h de formation restantes.

Validation de la formation de 50h en présentiel

Cette formation est validée sur la base du constat de l'assiduité.

Dans le cas de formations extérieures, l'organisme responsable de la formation suivie (ou, en cas de séjour de recherche, la personne responsable de l'activité suivie) doit délivrer un certificat d'assiduité au normalien concerné.

Evaluation des 150h restantes et des stages ou séjours de recherche

Chaque normalien ou normalienne en PLR doit être suivi par une enseignante ou un enseignant référent, choisi parmi les enseignants-chercheurs titulaires ou les chercheurs CNRS rattachés au département d'Économie. Ce rôle de référent revient *a priori* au tuteur ou à la tutrice de la personne concernée par le PLR, sauf accord préalable du directeur de département pour désigner un ou une autre responsable (en fonction, par exemple, de ses thématiques de recherche ou de ses compétences spécifiques).

Le rôle du référent ou de la référente est non seulement d'accompagner la préparation et la réalisation de l'année de PLR, mais aussi de l'évaluer.

Le suivi du PLR implique de s'assurer que celui-ci s'effectue dans un cadre administratif conforme aux attendus et d'accompagner les normaliennes et normaliens tout au long de l'année de PLR en s'assurant que leurs stages ou séjours de recherche se déroulent dans de bonnes conditions.

Outre le suivi d'un volume de 200 heures de formation décrit plus haut, l'évaluation de l'année de PLR se fait sur la base de la restitution de documents écrits, qui donnent lieu à une appréciation et un échange oral avec le ou la référente. Ces documents viennent concrétiser et attester le travail réalisé à l'occasion de chacun des stages ou séjours de recherche de l'année de PLR.

L'évaluation des stages de PLR au département d'économie repose sur le rendu de rapports pour chacun des stages effectués, ainsi qu'un retour sur le déroulement des stages fourni par les encadrants. Le normalien s'engage à transmettre à l'encadrant de chacun de ses stages le document d'évaluation qui lui sera fourni.

Les rapports des normaliens sont évalués par le responsable PLR, assisté éventuellement d'un membre de l'équipe pédagogique, qui rend un avis, favorable ou défavorable, au vu de ce rapport et du retour des encadrants.

La validation de la partie stages de recherche de l'année PLR est subordonnée à l'obtention d'une évaluation favorable à chacun des stages.

ANNEXE 5 bis

ANNÉE « PROJET GRANDS CORPS »

DESCRIPTION

L'année « Projet Grands corps » est une formation constitutive d'une année du diplôme de l'ENS de Lyon. Il prend place en quatrième année du diplôme.

Le « Projet Grands corps » est l'aboutissement d'un parcours de préparation aux concours des Grands corps techniques de l'Etat (Armement, INSEE, Mines, Ponts), parcours généralement commencé au cours de la deuxième année de scolarité et construit en lien avec le chargé de mission « Grands corps ».

Le nombre de place à ces concours étant très limité, l'accès à cette année de formation fait l'objet d'un *numerus clausus* : au plus dix normaliens par an peuvent s'inscrire dans ce cadre. Une commission présidée par le vice-président Etudes et constituée des chargés de mission « Formation et carrières en LSH », « Formation et carrières en SEE » et « Grands corps » examine en juin de chaque année universitaire les candidatures présentées sous couvert des directeurs de département.

L'année « Projet Grands corps » combine deux expériences professionnelles.

- La première permet à l'étudiant de s'engager dans une expérience de longue durée l'amenant à se confronter aux problématiques gérées par le corps visé, et peut se dérouler soit dans une administration publique, soit dans une entreprise. Cette expérience prend naturellement place au premier semestre de l'année « Projet Grands corps », pour permettre à l'étudiant d'en mûrir les leçons dans le cadre de la préparation finale de sa candidature ;
- La seconde, en lien avec l'identité de l'ENS de Lyon, est un stage de recherche dans la discipline de spécialité de l'étudiant ; ce stage peut prendre place dans un laboratoire académique, dans un service ayant une mission de recherche d'un organisme public, ou dans un laboratoire de R&D du secteur privé.

Chaque stage est d'une durée minimale de 4 mois, sans qu'un des deux puisse excéder 6 mois. Au moins cinq mois sont effectués hors du site Lyon-St-Etienne. Enfin, les deux stages doivent s'effectuer dans des organismes d'accueil distincts.

FORMATION ASSOCIEE

Ces expériences professionnalisantes sont complétées par une formation d'au moins 50h en présentiel. Cette formation est construite par le normalien, en cohérence avec sa démarche de préparation individuelle aux concours des Grands corps techniques d'Etat. Elle s'appuie sur des enseignements extérieurs au site de Lyon-St-Etienne et fait l'objet d'un échange avec le chargé de mission « Grands corps ».

Les 150h de formation restantes sont constituées d'échanges réguliers avec le tuteur et le chargé de mission « Grands corps » ainsi, lors du stage de recherche, qu'avec le responsable PLR du

département concerné, ainsi que diverses activités relevant de la formation, effectuées pendant la durée des stages et décrites dans la suite.

L'étudiant doit produire à l'issue de ce cursus des attestations d'assiduité. Aucune convention n'est établie, et donc aucun départ en stage ne peut avoir lieu sans description du cursus de 50h suivi. **Le constat du suivi des 50h de formation en présentiel conditionne la validation de l'année.**

SUIVI ET EVALUATION DE L'ANNEE « PROJET GRAND CORPS »

La validation de l'année PGC suppose la validation des divers éléments qui la constituent, à savoir la formation de 50h en présentiel, chacun des deux stages ainsi que les 150h de formation restantes.

Validation de la formation de 50h en présentiel

Cette formation est validée sur la base du constat de l'assiduité. L'organisme responsable de la formation suivie doit délivrer un certificat d'assiduité au normalien concerné.

Evaluation du stage en administration ou en entreprise

Le stage effectué en administration ou en entreprise fait l'objet d'un rapport présentant les activités et missions effectuées, tout en développant une réflexion sur l'apport du stage en lien avec les missions exercées au sein du grand corps technique concerné. Ce rapport est complété par une soutenance orale. Les deux éléments sont évalués conjointement par le chargé de mission « Grands corps » et le chargé de mission « Formation et carrières » du secteur concerné, ainsi que le directeur du département d'appartenance.

Evaluation du stage de recherche

Les modalités d'évaluation du stage de recherche de l'année « Projet grands corps » au sein du département d'économie sont les mêmes que les modalités d'évaluation des stages de recherche de l'année « Projet long de recherche ». On renvoie à l'annexe 5 pour la description de ces dernières.